

## ATTESTATION

Je soussigné, Benoît-Henry PAPOUNAUD, Délégué général de la Fondation Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin pour l'art et la culture, certifie que M. Pierre WEILER, architecte D.P.L.G., demeurant 27 rue Saint-Lambert, Paris XV<sup>e</sup>, a réalisé pour le compte de la Fondation CEPAL en 2005 et 2006 :

- l'étude préalable à la restauration complète de la Maison Consulaire d'Aurillac, édifice inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques

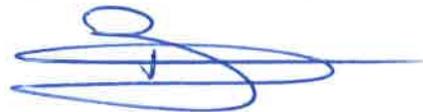
- l'ensemble des plans et coupes, ainsi que le diagnostic sanitaires général des planchers de la Maison Consulaire de Saint-Flour, édifice classé au titre des Monuments historiques.

M. WEILER s'est montré d'un très grand professionnalisme dans la réalisation de ces études et a ainsi donné entière satisfaction. Prodiguant des conseils avisés, il s'est rendu extrêmement précieux au maître d'ouvrage.

Pour servir et valoir ce que doit.

A Saint-Flour, le 9 janvier 2007.

Le délégué général de la Fondation  
CEPAL pour l'art et la culture,



Benoît-Henry Papounaud